MATTHIEU SIX
ARCHITECTE EI

ORDRE DES ARCHITECTES Hauts-de-France

Comprendre. Concevoir. Accompagner.

HABITATIONS

Conseil
Faisabilité
Construction neuves
Réhabilitations
Extension
Aménagement
Création de mobilier
Maîtrise d'oeuvre

NOTRE MÉTODE
POUR UN PROJET SEREIN ET MAÎTRISÉ



Rénover une maison est un projet important, à la fois technique, financier et humain. Notre rôle est de vous accompagner pas à pas, avec méthode, transparence et exigence, afin que vous puissiez prendre des décisions éclairées en toute confiance.

UNE PROGRESSION PAR ÉTAPES

Chaque étape fait l'objet d'un accord écrit avec un contenu clair, un prix défini et des délais maîtrisés.

Étape	Ce que nous faisons	Ce que vous recevez	Ce que vous décidez
1. Comprendre **délai indicatif** **2 à 4 sem** **FAISA**	Analyse de la maison, des documents disponibles, de vos besoins, de vos priorités et de votre budget. Identification des relevés, diagnostics ou études utiles.	Un programme écrit et la liste des investigations à prévoir	Vous validez le programme et l'enveloppe financière
2. Concevoir **délai indicatif** **ESQ 4 à 6 sem** **AP 1 à 3 mois**	Propositions d'organisation intérieure, de façades, d'ouvertures, de verrière, de couverture et de principes énergétiques. Développement de la solution retenue.	Des scénarios, puis le projet choisi avec une première estimation du coût des travaux	Vous choisissez une orientation, puis validez le projet
3. Autoriser **délai indicatif** **1 mois**	Constitution du dossier d'autorisation d'urbanisme adapté au projet et suivi de l'instruction.	Le dossier déposé en mairie	Vous signez le dossier de demande
4. Préparer et réaliser **MOE**	Études détaillées, consultation des entreprises, analyse des offres, aide à la signature des marchés, direction et suivi des travaux jusqu'à la réception.	Les pièces de consultation, un comparatif des offres, les comptes rendus de chantier	Vous choisissez les entreprises et prononcez la réception

DES CONTRATS CLAIRS ET SÉCURISÉS

Chaque étape fait l'objet d'un contrat écrit: FAISABILITÉ & ESQ | AP AVEC DEMANDE D'URBANISME | MOE.

Chaque étape fait l'objet d'un contrat écrit précisant le contenu de la mission, les honoraires, les délais, les modalités de règlement et les conditions d'intervention.

UNE GARANTIE PROFESSIONNELLE

Inscrit à l'Ordre des architectes et assuré auprès de la MAF (Mutuelle des Architectes Français) qui couvre notre responsabilité professionnelle dans le cadre des missions qui nous sont confiées.

UN PROJET FINANÇABLE

En tant que particulier, vous pouvez mobiliser différentes solutions de financement pour vos travaux.

- Prêt travaux ou prêt immobilier
- Éco-prêt à taux zéro (selon éligibilité)
- Aides à la rénovation énergétique (MaPrimeRénov' et autres dispositifs)
- Apport personnel

Nous pouvons vous accompagner dans la préparation des documents nécessaires à la constitution de votre dossier auprès de votre banque (missions spécifique)

AUCUN RISQUE FINANCIER À VOTRE PLACE

Nous vous apportons notre expertise afin d'évaluer le coût prévisionnel des travaux et de vérifier, à chaque étape des études, l'adéquation entre votre programme, vos choix architecturaux et votre enveloppe financière.

Les estimations établies au cours des études sont prévisionnelles et ne constituent pas un prix ferme des travaux. Elles sont progressivement précisées au fur et à mesure de l'avancement du projet et des informations disponibles.

Chaque phase fait l'objet de prestations définies au contrat. Les honoraires rémunèrent les études et prestations effectivement réalisées par l'architecte au titre de la mission confiée. Ainsi, lorsqu'une phase est engagée, les prestations réalisées au titre de cette phase restent dues, y compris si le maître d'ouvrage décide ensuite de modifier, reporter ou interrompre son projet, dans les conditions prévues au contrat.

INFORMATION DES CONSOMMATEURS SUR LES PRIX

Les honoraires de l'architecte sont librement convenus avec le maître d'ouvrage. Ils sont déterminés en fonction notamment de la complexité du projet, de l'étendue et du contenu de la mission confiée.

Selon la nature de la mission, la rémunération peut être établie au forfait, au pourcentage du montant des travaux ou au temps passé.

Le montant ou le mode de calcul des honoraires, ainsi que les modalités de règlement, sont précisés dans le contrat avant le commencement de chaque mission.

À titre indicatif :
• Taux horaire de l'architecte : 120 € HT / 144 € TTC*
• Pour une mission rémunérée au pourcentage : 9 % à 12 % HT du montant des travaux, selon la nature, la complexité du projet et l'étendue de la mission.

TVA applicable selon la nature de la prestation et la réglementation en vigueur.

MATTHIEU SIX
ARCHITECTE EI

Neuville-Saint-Vaast | 62



Construite en 1939, cette « maison des mutilés » témoigne de l'architecture de l'entre-deux-guerres, entre héritage Art déco et lignes plus modernes.

Le projet préserve la brique et la pierre d'origine, auxquelles répond une extension contemporaine habillée d'aluminium PREFA.

Un dialogue entre mémoire, architecture et paysage, pour poursuivre l'histoire de la maison.

Rôle de l'agence

Mission complète de maîtrise d'œuvre — conception architecturale, démarches administratives, études techniques, consultation des entreprises, direction et suivi des travaux jusqu'à la réception.

2024

Le Touquet-Paris-Plage | 62



Rénovation et extension d'une habitation

Restructuration et agrandissement de l'habitation existante, dans une recherche de continuité entre architecture et paysage.

La création d'un jardin paysager accompagne le projet et prolonge les espaces de vie vers l'extérieur, en préservant le caractère arboré du site.

Rôle de l'agence

Mission complète de maîtrise d'œuvre — conception architecturale et paysagère, démarches administratives, études techniques, consultation des entreprises, direction et suivi des travaux jusqu'à la réception.

2025

Rue | 80



Rénovation et extension d'une habitation

Réhabilitation d'une habitation existante en brique et création d'une extension contemporaine largement ouverte sur le jardin.

Le projet conserve l'écriture de la maison d'origine tout en lui associant une architecture plus contemporaine : brique rouge, bardage bois brûlé gris Gendai et zinc noir, avec de nouvelles ouvertures permettant de prolonger les espaces de vie vers l'extérieur.

Rôle de l'agence

Mission complète de maîtrise d'œuvre — conception architecturale, démarches administratives, études techniques, consultation des entreprises, direction et suivi des travaux jusqu'à la réception.

2027





2028

Hardelot | 62

Réhabilitation complète d'une habitation en front de mer.
Restructuration intérieure, rénovation énergétique et recomposition de façade dans la continuité architecturale des maisons mitoyennes.

Rôle de l'agence
Conception architecturale et maîtrise d'œuvre complète : diagnostic de l'existant, conception et restructuration intérieure, recomposition des façades et intégration au front bâti mitoyen, rénovation énergétique, démarches administratives, études techniques, consultation des entreprises, suivi de chantier et accompagnement jusqu'à la réception des travaux.

CONCEPTION DE MOBILIER SUR MESURE





MATTHIEU SIX
ARCHITECTE EI

MATTHIEU SIX
ARCHITECTE EI

ORDRE DES ARCHITECTES Haute-de-France



Matthieu SIX
Architecte DESL



Emma Nivesse
Junior architecte



Luc Follaco
Dessinateur DAO-CAO



Albane-Evacilie SIX
Administration

L'ÉQUIPE

& des compétences complémentaires

6arré maîtrise d'œuvre

MOBILM NORD

MATTHIEU SIX
ARCHITECTE EI

06 60 29 51 49
matthieusixarchitecte@yahoo.fr

660 rue de la briqueterie
62580 Thélus

Ordre des architectes des Hautes de France
N°048062
SIRET: 450 444 625 00047